

Qu'on ne s'y trompe pas : Val d'Amboise, Communauté de Communes est une entité territoriale au même titre qu'une commune, une ville, un département ou une région ; comme eux, Val d'Amboise vit de ses propres ressources, c'est-à-dire essentiellement la part de T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique) à laquelle sont imposés les industriels, les artisans, les commerçants, les professions libérales...

Je précise bien : la part de T.P.U. car il lui faut reverser à ses 9 communes membres la valeur de T.P. qu'elles percevaient en 2002. Il me semble nécessaire de rappeler cela, en particulier à certains qui, sous prétexte d'appartenir à notre Communauté, trouveraient en elle le moyen aisé pour transformer leurs rêves en réalité.

Chacun doit comprendre que le budget dont on dispose n'est pas extensible, même s'il est confortable par rapport à celui d'autres communautés, et il exige de la part des élus responsables rigueur dans la gestion et choix, parfois difficiles, dans le domaine des compétences attribuées.

Donner la priorité à l'action en faveur de l'économie est évident : c'est l'économie qui est source de richesse, d'emplois, de bien-être, de développement pour nos collectivités.

C'est grâce à elle et pour elle que nous devons entreprendre :

- la réhabilitation de la Zone d'Activité de Saint-Maurice,
- le développement de la Zone d'Activité de la Boitardière,
- ... mais aussi l'agrandissement de la crèche "Les Bouts d'Chou" à Amboise et envisager une nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance.

La construction d'un ensemble aquatique (piscine, bassins ludiques...) fait aussi partie de nos projets, les deux piscines qui appartiennent à la ville d'Amboise ne répondant plus aux besoins actuels. C'est parce que ces besoins ont un réel caractère communautaire que Val d'Amboise en a déjà commencé l'étude.

Elle l'abordera, comme elle l'a fait en d'autres circonstances (solution du problème SEVESO par exemple), en faisant preuve d'un dynamisme raisonnable, et après un travail sérieux de ses instances délibératives : Bureau, Commissions, Conseil Communautaire.

Ainsi, à chaque Conseil Communautaire, les 45 élus titulaires sont très présents, ou représentés. Les 8 Commissions font un énorme travail ; chacune regroupe entre 25 et 31 membres ; 40 réunions se sont déjà tenues depuis le début de 2004. Dynamisme raisonnable, car entièrement dépendant du dynamisme économique.



Pierre Bordier, Président

Pierre Bordier

In mémoriam, Daniel Dodin

Au service de sa commune de Saint-Règle, du District, puis de la Communauté de Communes depuis 1983, Daniel Dodin nous a quittés cet été.



Il laisse le souvenir d'un élu courtois, discret et néanmoins efficace, attentif à la recherche du bien commun au sein des Commissions Finances et Personnel, Développement économique, Protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement), Aménagement de l'espace communautaire.

Son travail assidu au sein de la Commission Protection et mise en valeur de l'environnement a permis la mise en place des premières tranches d'assainissement sur la commune de Saint-Règle.

Sommaire

Val d'Amboise au fil des Conseils p.2

Dossier spécial
"Nouvelle compétence" p.4

Réalisations communautaires p.6

Infos diverses p.8

Suppléments :

A la découverte de nos communes
Neuillé-le-Lierre et Chargé



Cette rubrique vous présente les principaux sujets traités au cours des Conseils.



⇒ Conseil du 13 mai :

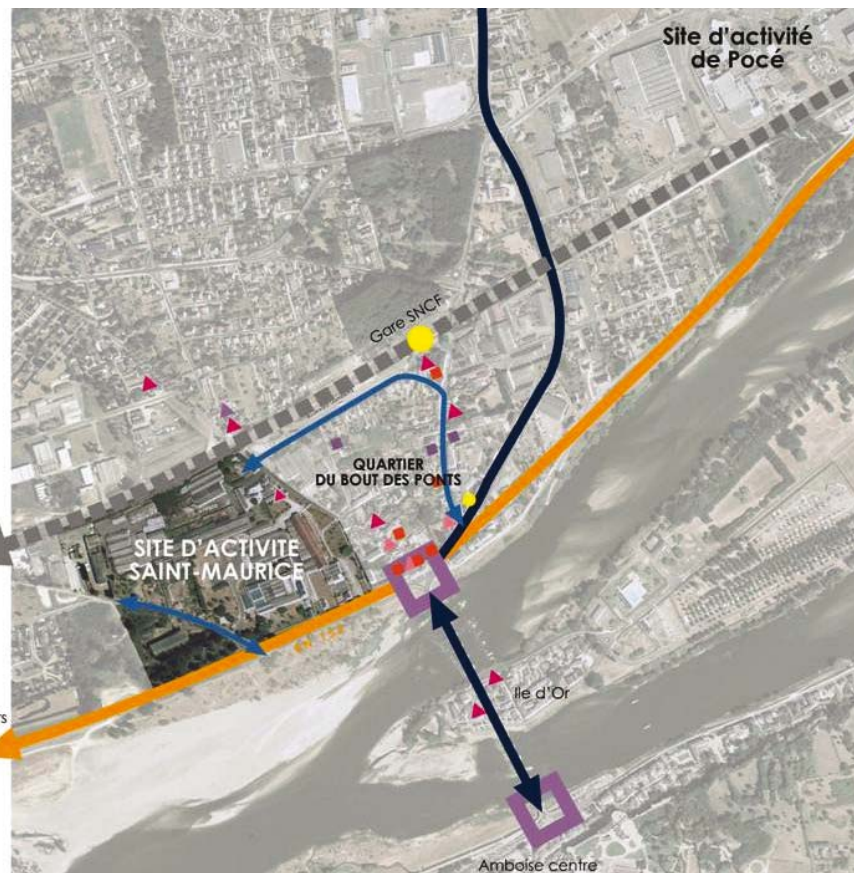
Assainissement

La Communauté de Communes Val d'Amboise exploite les réseaux d'eaux usées des communes de Lussault-sur-Loire et Saint-Ouen-les-Vignes. Sur la base du résultat du compte d'exploitation du service d'assainissement 2003, la participation pour ces communes est fixée à 0,727 €/m³ d'eau consommée ; elle sera appliquée sur le volume d'eau consommée en 2003.

⇒ Conseil du 1^{er} juillet :

Urbanisme

Le Conseil Communautaire du 18 septembre 2003 a décidé de lancer la réhabilitation de la Zone d'Activité Saint-Maurice. A compter de février 2004, le projet a été présenté au public dans le cadre de la concertation préalable. Celui-ci est bien accueilli, car il répond à un besoin économique et d'aménagement urbain.



Localisation de la ZAC Saint-Maurice

RAPPEL :

■ Le compte rendu des séances du Conseil Communautaire est affiché dans chacune de vos mairies.

■ Le Conseil siège au centre socio-culturel de Nazelles-Négron (avenue des Courvoyeurs), les séances sont publiques.

■ Le prochain Conseil se tiendra le jeudi 16 décembre 2004, à 18h00. L'ordre du jour sera affiché dans vos communes, et diffusé dans votre quotidien local.

Après approbation du bilan de cette concertation, le Conseil Communautaire convient que la procédure de Zone d'Aménagement Concerté - ZAC - est parfaitement adaptée à la situation. Il vote la création de la ZAC Saint-Maurice, ayant pour objet :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi en offrant des locaux et des emplacements fonciers adaptés à la demande ;
- le renouvellement de l'espace urbain (restructuration de la zone, réorganisation du réseau de voirie, réhabilitation des bâtiments qui ont valeur de mémoire des activités passées).

Le Conseil approuve l'octroi d'une aide de 31 875 € au crédit-bailleur de la société Outillage Progress.



Cette société, spécialisée dans la fonderie zamak (sous-traitance et quincaillerie de luxe), réalise une acquisition immobilière rue des Sables et construit un bâtiment de 1 292 m². 15 nouveaux emplois sont prévus.

Pour l'exercice 2004, la contribution de Val d'Amboise à l'Office de Tourisme est fixée à 111 954 € pour le fonctionnement et à 3 546 € pour le remboursement du prêt contracté pour les travaux.

👉 Conseil du 23 septembre :

Subventions à caractère économique.

- AIDE DE 1 500 € AU GEIDA (Groupement des Entreprises Industrielles d'Amboise) pour la réalisation de son site internet.
- AIDES À L'OFFICE DE TOURISME VAL D'AMBOISE DE 9 540 € pour la réalisation de son site internet et de 1 200 € pour de l'équipement informatique.
- AIDE DE 700 € À LA PLATE FORME TECHNOLOGIQUE PLASTUR-GIE ET MATÉRIAUX COMPOSITES "PLASTICOMPO CENTRE-VAL DE LOIRE", pour son fonctionnement, pour le premier trimestre de l'année scolaire 2004-2005.



Jean Michaux, nouveau maire de Saint-Règle, est élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes.

👉 Conseil du 13 octobre :

Diverses délibérations de gestion courante.

Vue aérienne de la ZAC Saint-Maurice



“Nouvelle compétence”

A l'aube d'une nouvelle année, le dossier spécial de ce magazine est consacré à l'exercice d'une nouvelle compétence confiée à la Communauté de Communes Val d'Amboise à compter du 1^{er} janvier 2005 : ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

De la production des déchets ménagers... à la fabrication de vêtements polaires (issus du recyclage), la chaîne est longue et complexe. Entre la collecte sélective, le tri, le recyclage, la valorisation..., elle est l'affaire de professionnels spécialisés.

Pourquoi trier ?

La réglementation relative à l'élimination de nos déchets ménagers est

de plus en plus stricte. **Depuis 2002, la mise en décharge de déchets ménagers pouvant être valorisés est interdite.**

La réglementation vise à favoriser des solutions plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie. Elle permet de faire face au véritable problème de santé publique posé par l'élimination de nos ordures ménagères.

La collecte sélective des déchets recyclables doit permettre de maîtriser à terme, les coûts d'élimination. **Les matériaux triés sont dirigés vers des usines de recyclage, et permettent de réaliser une économie générale dans l'exploitation des matières premières. Le traitement des déchets non recyclables qui, eux, partent en enfouissement ou en incinération, coûte et coûtera de plus en plus cher.**

S O U S L A R E S P O N S A B I L I T É

Emballages à recycler (sacs jaunes, conteneurs jaunes pour les immeubles)

- Bouteilles et flacons en plastique (les autres plastiques sont à mettre à la poubelle)
- Cartonnettes (boîtes et suremballages en carton léger)
- Briques alimentaires
- Emballages en métal (boîtes de conserve, canettes...)



Journaux, magazines (sacs bleus, conteneurs bleus pour les immeubles)

- Journaux, magazines, prospectus, publicités, papiers de bureau... (pas d'enveloppes, de films plastiques, ni de papiers salis)



Déchets ménagers non recyclables (bac roulant ou sacs selon les communes)

- Déchets non recyclables, non encombrants, non dangereux (exemple : épiluchures, sacs et films plastiques, pots de yaourts, barquettes plastiques, enveloppes, ampoules, couches...)



Emballages en verre (conteneurs d'apport volontaire)

- Bouteilles, pots, bocaux (pas de capsules, bouchons, vaisselle, vitres, ampoules)



Déchetterie

- Encombrants : monstres, ferrailles, vieil électroménager, gravats, gros cartons
- Déchets verts
- Déchets dangereux : piles, batteries de voiture, huiles de vidange, déchets de bricolage (peintures, solvants...)

Autres déchets

- Les piles usagées doivent être rapportées dans les magasins qui les commercialisent
- Les médicaments et leurs emballages sont à redonner à votre pharmacien
- Les pneus usagés sont à rapporter dans les garages ou magasins qui les proposent à la vente

D'où l'intérêt de se regrouper au niveau intercommunal pour une gestion plus efficace et plus rationnelle.

Pourquoi se regrouper ?

C'est ainsi que les 9 communes de Val d'Amboise ont décidé de confier à la Communauté de Communes la compétence "élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés", effective au 1^{er} janvier 2005. C'est dorénavant Val d'Amboise qui adhère au SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères) pour le traitement des déchets.

Cette nouvelle organisation :

- permet à toutes les communes de Val d'Amboise d'être en conformité avec la Loi ;
- procure à Val d'Amboise une **DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement : contribution allouée annuellement par l'Etat pour le fonctionnement des Collectivités locales) **bonifiée**, ce dont n'auraient pu bénéficier chaque commune individuellement ; cette DGF nous permettra de limiter la hausse de la taxe des ordures ménagères.

Une nouvelle distribution des responsabilités

L'exercice de cette compétence par Val d'Amboise engage sa responsabilité, et implique la disparition du SICED (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et l'Élimination des Déchets du canton d'Amboise). Sa dissolution a été entérinée par les conseils municipaux de toutes les communes adhérant au syndicat.

Val d'Amboise devient également maître d'ouvrage de la déchetterie d'Amboise, et passe convention avec deux autres déchetteries.

Pas de changements pour les habitants

A l'exception des communes de Neuillé-le-Lierre et Noizay qui passent au tri sélectif, ce transfert de responsabilité dans la collecte et le traitement des déchets n'entraînera aucune modification de nos pratiques. Les jours de collecte demeurent inchangés.

Vous continuerez à recevoir régulièrement des informations sur le tri.

VOS INTERLOCUTEURS :

- **Votre mairie** : pour le retrait des sacs jaunes et bleus.
- **Plastic Omnium** : pour la gestion des bacs roulants.
Tél : 0 825 800 789.
- **Val d'Amboise, service collecte** : pour toute autre question.
Tél : 0 247 236 632.

QUE DEVIENNENT LES AUTRES COMMUNES DU SICED ?

Limeray, Lussault-sur-Loire, Mosnes et Saint-Ouen-les-Vignes (autres membres du SICED), forment avec Montreuil-en-Touraine la Communauté de Communes des Deux Rives. Parallèlement à Val d'Amboise, les Deux Rives ont adopté la même démarche. Par convention entre les deux Communautés de Communes, Val d'Amboise se charge de la collecte pour le compte des Deux Rives, et ouvre aux cinq communes des Deux Rives l'accès à la déchetterie d'Amboise.

L I T É D E V A L D ' A M B O I S E

Collecte confiée à la société ONYX



→ RECYCLAGE

→ RECYCLAGE

→ PLATE FORME DE STOCKAGE DU SMITOM

- Centre d'enfouissement technique de Chanceaux-près-Loches
- Unité d'incinération d'Arcantes (Blois) - valorisation de l'énergie dégagée

Marché passé avec la société SITA, centre de tri de Montlouis-sur-Loire

Conteneur d'apport volontaire

→ RECYCLAGE

Gestion confiée à la société ONYX



→ Déchetterie de Val d'Amboise (Amboise-Boitardière) - Gérée par la société COVED

PAR CONVENTION ENTRE VAL D'AMBOISE ET LE MAITRE D'OUVRAGE

→ TRI

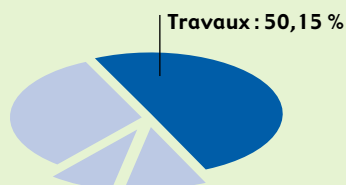
Déchetterie du Castelrenaudais (Neuillé-le-Lierre)
Accessible uniquement aux habitants de Neuillé-le-Lierre

→ RECYCLAGE

Déchetterie du SIOM Vert (Vernou)
Accessible uniquement aux habitants de Noizay

Assainissement

DÉPENSES INVESTISSEMENT



Opération de délestage nord-sud.

Le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération d'Amboise, prévoit de délester la station d'épuration de la Croix-Saint-Jean, située au nord de la Loire, des débits exceptionnels d'effluents, vers celle de la Varenne, située au sud. Les travaux sont en cours d'achèvement. **Le montant de l'opération s'élève à 640 000 € HT.**



Réhabilitation des réseaux, programme 2004.

Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ont lieu chaque année. Ils consistent à réhabiliter, majoritairement par l'intérieur, c'est-à-dire sans ouverture de tranchée, les conduites situées sous la voie publique. Le programme 2004, en cours d'exécution, concerne le quai des Marais, les rues Bretonneau, Chaptal, Voltaire, une partie de la rue Rabelais et du Chemin du

Roy, sur la commune d'Amboise ainsi qu'une conduite de refoulement avenue des Courvoyeurs et boulevard des Platanes, sur la commune de Nazelles-Négron.

Le montant de l'opération s'élève à 785 000 € HT.

Restructuration des réseaux programme 2004.

Renvoi des eaux usées provenant du sud-est d'Amboise, vers le nouveau poste de relèvement construit en lieu et place de la station d'épuration de la Verrerie, poste dit "du Moulin d'Olivet". Cette opération a permis de soulager les collecteurs traversant le centre ville. Par ailleurs, la même

démarche est entreprise au nord de la Loire, sur Pocé-sur-Cisse, où le poste de relèvement des Laitiers (près du gymnase) voit ses eaux usées rejoindre directement la station de la Croix-Saint-Jean, ce qui évite leur transit par les postes de relèvement des rues de la Gare et du Sevrage. **Le montant de l'opération s'élève à 320 000 € HT.**

Extension du réseau sur Saint-Règle, 2^{ème} tranche du bourg.

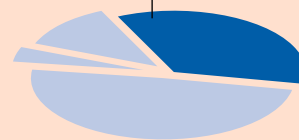
Le bourg de Saint-Règle est désormais totalement desservi par le réseau de collecte d'eaux usées en 2004. **Le montant de l'opération**, qui a permis la desserte de 28 riverains, s'élève à **170 000 € HT.**



Voirie communautaire

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Prévisions travaux : 35,06 %



Depuis le 1^{er} janvier 2004, Val d'Amboise a la compétence "voirie d'intérêt communautaire". En 2004, une première tranche de travaux dits "de grosses réparations" a été inscrite au budget. Ces travaux, essentiellement conservatoires, ont consisté en la réfection des voies ou parties de voies suivantes :

SUR AMBOISE :

- rue Ville David en partie ;
- rue Jules Ferry ;
- place de la Gare et son prolongement par le boulevard Gambetta jusqu'à la rue Jules Ferry ;

SUR AMBOISE-CHARGÉ

(ZA DE LA BOITARDIÈRE) :

- rue Ernest Mabilley en partie ;
- rue du Colombier en partie ;
- rue Albert Gody en partie ;
- rue des Chaumières ;

SUR NAZELLES-NÉGRON :

- boulevard de l'Avenir ;
- rues de la Grange Champion (partie) et Paul Scarron (partie).

Le montant de l'opération s'est élevé à 250 000 € HT.

Boulangerie de Neuillé-le-Lierre Du projet... à l'ouverture du commerce

DÉPENSES INVESTISSEMENT



Constructions : 52,20 %

Annoncer des projets est souvent un exercice délicat. Entre ce qui est imaginé dans un premier temps, et ce qui est finalement réalisé... les choses peuvent être bien différentes. Le facteur temps est une donnée qu'il nous est difficile de maîtriser ; de nombreuses contraintes administratives et réglementaires ne nous permettent pas toujours d'avancer à la vitesse souhaitée. L'installation de Xavier Courtois, boulanger à Neuillé-le-Lierre, est digne d'une véritable épopée.

Val d'Amboise aide le dernier commerce d'un village

Le 15 novembre 2001, Val d'Amboise a pris comme compétence "actions de création et de maintien des structures commerciales de proximité d'intérêt communautaire". Derrière ce qui peut apparaître comme du jargon administratif, les élus de la Communauté avaient, après des débats importants, pesé chaque mot afin que celle-ci consacre son action essentiellement au dernier commerce d'un village, garant d'une certaine qualité de vie et offrant un service au public. Il est par ailleurs nécessaire de rester conforme à la loi qui stipule, sauf cas de ce type, qu'une collectivité n'a pas à investir dans le développement de commerces.

Neuillé-le-Lierre saisit une opportunité

La commune de Neuillé-le-Lierre était déjà à l'époque en pourparlers pour acheter un bâtiment : logement à l'étage, ancien magasin au rez-de-chaussée et atelier. Situé au centre du bourg, à quelques mètres de l'école, de la mairie et de la poste, sur la départementale traversant la commune, l'empla-

cement était idéal pour ouvrir une boulangerie. Un couple de gérants s'était montré intéressé par le projet. Val d'Amboise et la commune décidèrent d'unir leurs efforts pour d'une part réhabiliter le logement communal proposé à la location des gérants et, d'autre part, créer le fournil et le commerce pris en charge par la Communauté.

- appel d'offres infructueux ;
- changement des règles d'attribution des subventions en cours d'instruction du dossier par le Département : le taux initial prévu de 40 % a été réduit à 20% ;
- délais d'instruction de l'Etat.

Ces multiples aléas nous permettent de mesurer le degré de patience et de ténacité des futurs gérants.



Le dossier est étudié

L'investissement d'un montant de 240 000 € (acquisition comprise) fit l'objet d'une instruction longue par les institutions susceptibles d'accorder des subventions. Par ailleurs, les comptes prévisionnels d'exploitation des futurs gérants étaient établis en partenariat avec la Chambre de Métiers. Le projet global de l'entreprise a reçu un avis favorable de la Chambre Syndicale des Maîtres Boulangers, condition indispensable à la poursuite du projet et à l'obtention des financements correspondants.

Le projet est lancé

Le 19 décembre 2002, notre Conseil Communautaire validait l'ensemble du projet, sollicitait les subventions et autorisait le Président à signer le projet de bail avec les futurs exploitants.

Il fallut attendre plus d'un an pour commencer les travaux :

Le projet est financé à hauteur d'environ 60 % par la Région (Contrat de Pays), le Département et l'Etat (FISAC : fonds d'investissement sur les activités commerciales) ; demeure à la charge de Val d'Amboise 96 000 €. Les derniers avis de décisions d'attribution ne furent reçus qu'en juillet 2004. Heureusement, la Communauté avait cependant déjà lancé les travaux pour permettre l'ouverture au 15 octobre, soit 2 ans et 10 mois plus tard.

L'important est que la boulangerie est aujourd'hui ouverte, et le pain est bon ! Le premier jour, il y avait dès le matin rupture de stock de croissants... signe que les habitants de Neuillé-le-Lierre attendaient cette ouverture.

Val d'Amboise compte bien arriver au bout d'un autre projet à Souvigny-de-Touraine : l'ouverture prochaine d'un bar - multi-services - gîte d'étape !



Chefs d'entreprise, Créateurs, Futurs entrepreneurs

Pour répondre à vos interrogations, 3 interlocuteurs sont à votre disposition dans l'immeuble Val d'Amboise, au 9 bis rue d'Amboise, à Nazelles-Négron, à côté de la gare d'Amboise :

- Marie-Laure MONIER, Communauté de Communes Val d'Amboise, Action économique.

Téléphone 0 247 234 744 - courriel : direcom@cc-valdamboise.fr

- Martine FARGEAS, Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire vous reçoit sur rendez-vous les mardis et jeudis.

Téléphone 02 47 25 24 50 - courriel : mfargeas-se@cm-tours.fr

- Philippe LACROIX, Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine vous reçoit à sa permanence sur rendez-vous.

Téléphone 02 47 23 37 32 - Télécopie 02 47 23 37 34 -

Portable 06 11 83 79 55 - courriel : placroix@touraine.cci.fr



Marie-Laure MONIER



Philippe LACROIX

Opération "femmes et bâtiment"



Mesdames, Mesdemoiselles, vous en avez assez des petits boulots ? vous recherchez un emploi stable à proximité de chez vous ?



...entrez dans le bâtiment, devenez carreleuse, plaquiste, électricienne, etc...



pour plus de renseignements, contactez votre ANPE locale 02 47 23 34 00 - 46 rue Victor Hugo - 37 400 Amboise, et / ou la Mission Locale

Loire Touraine 02 47 30 41 64 - 19 rue de l'Île d'Or - BP 132 - 37 401 Amboise cedex.

Chefs d'entreprises, le recrutement est un véritable casse-tête !

Avez-vous pensé aux femmes ?

Devenez partenaire de l'opération

"femmes et bâtiment" menée

actuellement sur votre bassin d'emploi.

Pour en savoir plus, contactez l'équipe bâtiment de l'ANPE au 02 47 23 34 00.

Plasticompo Centre - Val de Loire

Création au lycée Chaptal d'Amboise d'une plate forme technologique dédiée à la plasturgie et aux matériaux composites. La finalité de cette opération, par la mise en commun de moyens et de compétences, est de favoriser l'innovation et le développement technologique des PME / PMI. Elle se traduit par les objectifs suivants :

- pour les PME / PMI, offre de prestations dans les domaines de la formation des salariés (initiale et continue), d'essais de machines, d'études, de transfert de technologie ;
- pour les lycées, développement de contacts et actions avec les entreprises, en vue d'insérer davantage les jeunes dans le monde professionnel.

Concrètement, le lycée Chaptal, "tête de réseau" de cette plate forme, bénéficie d'une aide financière (Etat et Conseil Régional) lui permettant de s'équiper en matériels et machines performants.



Son animateur, Bruno Ferrières, rencontre l'entreprise, étudie ses demandes, propose un devis en rapport avec la prestation souhaitée et oriente l'entreprise vers le partenaire possédant le savoir faire adapté.

La plate forme regroupe les savoir faire :

- des lycées professionnels Jean Chaptal d'Amboise et Louis Pasteur du Blanc (et des Greta qui leur sont rattachés) ;
 - du Département Sciences et génie des matériaux de l'IUT de Blois ;
 - du laboratoire plasturgie et composites du CEA de Monts.
- Ses principaux domaines de compétence sont les matériaux plastiques et composites, ainsi que l'outillage.

L'aide apportée par Val d'Amboise doit permettre le financement d'un poste de secrétariat.

Contact : Bruno Ferrières. Téléphone 02 47 23 46 24 - Télécopie 02 47 23 46 23 - Courriel : lpchaptal37.anim-pft@ac-orleans-tours.fr